

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 60 (1998)

Heft: 7-8

Rubrik: SPAA - 2000

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

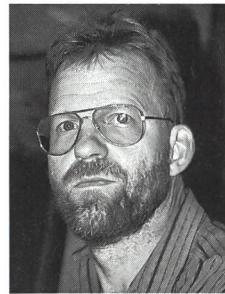
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Centre pour la santé dans l'agriculture

SPAA – 2000



Ruedi Burgherr,
agronome, à la tête du
SPAA depuis 1981.

Tant par la presse agricole, où il est très bien représenté, que par les multiples brochures qu'il édite, le SPAA diffuse des informations ciblées sur la prévention des accidents, adaptées à chaque secteur de l'agriculture. Les conseillères et conseillers du SPAA prodiguent leurs avertissements lors d'expositions, de démonstrations de machines ou lors de la remise de la plaquette «Notre sécurité, ça compte!» Petits et grands, toutes et tous connaissent le SPAA. Mais, de quelle nature sont les prestations du «Service pour la prévention des accidents en agriculture»? Et pourquoi ce service pense-t-il changer de nom? Technique Agricole a rencontré son directeur, Ruedi Burgherr, suite à la récente parution du rapport d'activité 1997.

C'est à Schöftland, en Argovie, que se trouve le siège de la «Beratungsstelle für Unfallverhütung» BUL soit du SPAA «Service pour la prévention des accidents en agriculture». Là, comme en Suisse romande, plus précisément à l'institut agricole de Grange-Verney, Moudon, le SPAA offre un assortiment complet d'articles de prévention et une documentation bien fournie sur tout ce qui gravite autour de la sécurité sur l'exploitation. Quant à l'antenne italienne, elle a pris ses quartiers au Tessin, à Bellinzona. La commission technique du SPAA est présidée par Werner Bühler, directeur de l'ASETA. Cette commission a pour mandat d'examiner et d'analyser les mesures proposées pour la sécurité et la santé en tenant compte des critères de diverses organisations pour les soumettre au Conseil de fondation du SPAA.

Technique Agricole: En 1943, le «Service de recherche et de vulgarisation en technique rurale» (FBL), prédecesseur de l'IMA – Institut Machines Agricoles – reçoit le mandat d'encourager la prévention des accidents dans l'agriculture. Issu du département pour la prévention des accidents, le Service de préventions des accidents en

agriculture voit le jour vers la fin des années soixante. Rétrospectivement, comment le SPAA a-t-il rempli son mandat?

Ruedi Burgherr: Grâce à l'énorme bond de la mécanique après la der-

nière guerre; on se souvient que l'agriculture a pu augmenter sa productivité tout en allégeant considérablement le travail. Pendant longtemps, des questions banales relatives à la prévention restèrent sans réponse. C'est pourquoi le SPAA entreprit de gros efforts dans le but d'améliorer la sécurité de l'individu en contact permanent avec toutes sortes de machines et d'appareils. La plus connue de ces mesures de sécurité est sans doute l'arceau obligatoire à monter sur le tracteur, mesure introduite en 1978. Ensuite, nombre de machines les plus diverses ont été équipées de façon à préserver les utilisateurs et leur famille des éléments mobiles dangereux. A souligner aussi, le comportement rigoureux à adopter

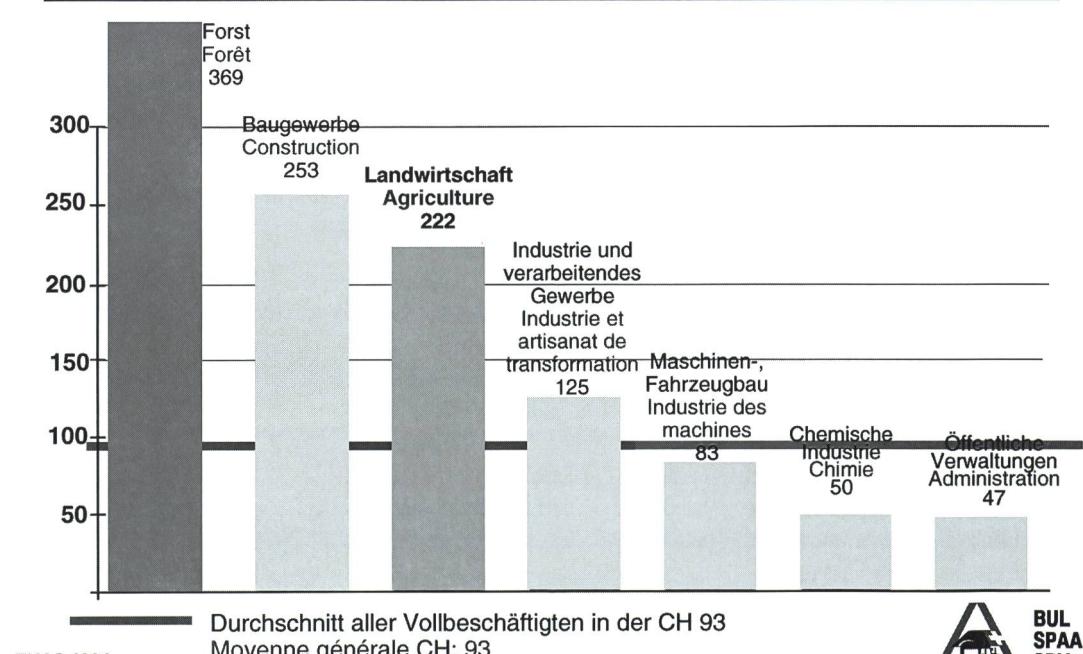
dans le travail près des silos. La liste pourrait encore s'allonger: nous demeurons toutefois infatigables dans tâche que nous nous sommes assignée, soit informer, autant par le texte que par l'image.

Actuellement, sur quelles activités le SPAA met-il l'accent?

A cours des dernières années et dans le cadre de la normalisation européenne, le SPAA s'est concentré sur la sécurité standard des nouvelles machines. Aujourd'hui, suite à une normalisation légale, les machines et appareils bénéficient d'une sécurité technique bien meilleure qu'auparavant. Depuis quelques années, la protection personnelle (PSA) gagne de plus en plus d'importance comparée à la protection technique des machines. Maintenant, il est question de préserver la santé de la population demeurant en zone agricole. Les critères à déterminer évoluent: actuellement, on recherchera plutôt la cause avant de combattre les effets.

Le succès des mesures de prévention du SPAA est-il mesurable?

Berufsunfälle auf 1 000 Vollbeschäftigte Accidents du travail pour 1000 employés (plein temps)



Graphique: Tâches de longue haleine: prévenir les accidents et promouvoir la santé dans l'agriculture. Comparaison des chiffres.



La technique moderne demande davantage de précision et de doigté que de muscles!

Plus de chute dans le silo grâce à la pose d'un grillage efficace.



On relate, en effet, quelques enquêtes faites dans la prévention des accidents, bien qu'elles ne se rapportent pas entièrement à l'agriculture mais touchent l'activité professionnelle en général. Fait intéressant à signaler: pour la première fois à l'OLMA, en 1980, le SPAA traitait les nuisances acoustiques. Depuis lors, nous avons observé que les agriculteurs protégeaient beaucoup mieux leur ouïe qu'il y a quelques années. La protection des voies respiratoires a aussi suivi le même chemin: les filtres à texture grossière n'assurant plus leur rôle de protection ont été retirés du marché car leur capacité de fil-

correctement». Une ou deux graves chutes en moins contribuent non seulement à épargner souffrances et douleurs mais aussi à abaisser les frais médicaux qui atteignent des chiffres vertigineux. Un cas de para-

«Les activités du SPAA s'étendent. Inévitablement. Ses efforts vont s'intensifier vers la promotion de la santé.»*

plégie occasionne des coûts pouvant se monter à près de deux millions et demi de francs. Et puis, on constate aussi que les coûts de la santé marquent aussi une tendance à la baisse dans les assurances-accidents.

Comme organisation active dans l'agriculture, on peut dire que le SPAA est bien introduit. Comment s'organise la publicité?

trage était médiocre et laissait passer des particules de poussière dangereuses. Autre moyen d'évaluation, les sondages probants de la CNA qui ont établi le succès de la campagne «Sprossi» — Echelles sûres, utilisées

Le SPAA est devenu réellement connu grâce à la campagne «Sprossi». Cette campagne a aussi donné le feu vert aux premiers pas du SPAA dans la vulgarisation et la vente d'articles destinés à la sécurité. Protection de l'ouïe, des voies respiratoires, des yeux: ces produits ont littéralement magnétisé le public des expositions.

* Citations tirées du rapport annuel 1998.

«Une nouvelle directive en relation avec la loi sur l'assurance accident (LAA) exige des employeurs d'assumer personnellement la responsabilité de la sécurité de leurs employés. Le Conseil de fondation place beaucoup d'espoir dans l'élaboration d'une solution spécifique à l'agriculture.»

(Hans Ruckstuhl, président du Conseil de fondation)

Sécurité: des solutions adaptées à l'agriculture

La loi sur l'assurance accident concerne également les employeurs agricoles. La «Directive relative à l'appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail», qui s'appuie sur cette loi et son ordonnance d'application, ouvre la voie à d'autres modèles de prévention. Le but de cette directive consiste à atteindre un certain niveau de sécurité dans toutes les exploitations avec employés. Le procédé doit cependant correspondre aux besoins et s'adapter aux spécificités des exploitations et de la branche. La solution par branche constitue une priorité pour l'agriculture. Un groupe de travail a été mis sur pied sous la direction de l'Union suisse des paysans avec la mission d'élaborer une solution propre à chaque secteur de l'agriculture. Le concept:

- le chef d'exploitation en tant qu'employeur doit être capable de déceler les dangers
- de prendre les mesures nécessaires
- d'instruire les employés en matière de prévention des accidents
- et de faire appel à un expert lors de dangers particuliers

Le SPAA se profile en tant que «Centre de compétences pour la sécurité dans l'agriculture». Il agit en conséquence, soit en dispensant conseils et cours de formation. De plus, il dispose d'un vaste choix d'articles et d'appareils sans cesse remis à jour pour la protection individuelle.

Dans ce secteur nous tenons à rester à l'avant-garde. Plus grand est notre chiffre d'affaires, mieux nous pouvons faire valoir nos expériences auprès de nos fournisseurs.

Bien entendu, nous nous servons intensément de la presse professionnelle pour faire passer nos articles sur toutes les questions touchant la sécurité et la santé en agriculture. A

cela s'ajoutent conférences et conseils à domicile, brochures, fiches techniques et exposés par nos collaboratrices et collaborateurs. Toutes et tous disposent de connaissances spécifiques dans un certain domaine et sont à la fois experts et polyvalents. Événement de grande portée: la remise de notre plaquette: «Notre sécurité ça compte» ainsi que notre site Internet: www.spaa.ch/. Notre rayon d'actions comporte aussi l'apport de conseils aux offices cantonaux qui s'occupent de prévention agricole ainsi que la rédaction d'expertises à l'intention des assurances et du corps médical.

Et les finances du SPAA?

Dans le cadre de la loi sur les assurances-accidents, le Service de prévention des accidents a étendu son champ d'action et a développé nombre de nouvelles prestations. Dans les exploitations avec employés et surtout dans celles qui forment des jeunes, des analyses de sécurité s'imposaient.

«L'intérêt croissant exprimé par les autorités pour la prévention démontre que les assureurs ne sont plus prêts à fournir toutes les prestations.»*

Le SPAA a organisé moultes manifestations ayant pour but de trouver des solutions tendant à réduire les risques d'accident en remettant une documentation ad hoc. Les dépenses et les recettes du SPAA atteignent environ 3 millions et demi de francs. Les assureurs privés et le fonds de prévoyance de l'Union suisse des paysans ont, jusqu'ici, accordé un montant forfaitaire au SPAA pour la prévention des accidents. Les tâches juridiques et publiques (normes de sécurité pour machines étrangères) sont financées de pair par la Confédération et la Commission fédérale de la santé professionnelle. Cette dernière supporte en plus les coûts des contrôles d'exploitation. Le fonds de la sécurité routière (FSR) couvre les dépenses touchant la circulation routière agricole; nos frais adminis-



Depuis 4 ans, le SPAA remet le label «Notre sécurité, ça compte!» aux familles d'exploitant qui parviennent à un degré de sécurité élevé. Entre-temps, une d'exploitant qui parviennent à un degré de sécurité élevé. Entre-temps, une cinquantaine d'exploitations ont obtenu cette plaquette et plus d'une centaine sont sur la liste d'attente pour cette distinction convoitée du SPAA.

tratifs sont couverts par les recettes émanant de la vente de nos produits. Les trois gros postes de dépenses sont les salaires, les imprimés et les achats d'articles.

Quelques grincements du côté des finances ...

L'introduction de la loi sur l'assurance maladie a changé nos bases financières. Les assurances-maladie couvrent aussi le risque d'accident. Dans ces conditions-cadres modifiées, l'USP s'est dédié du contrat collectif et des montants alloués par le fonds de prévoyance. L'an dernier, les assurances-maladie ont repris les engagements des assurances-accidents. Pour

«De plus en plus le SPAA devra se montrer prêt à subvenir à une partie des dépenses découlant de la prévention.»*

cette année, nous sommes encore en train de négocier la répartition des coûts. En principe, la participation aux frais, telle que nous l'avons vécue durant l'exercice écoulé, devrait être reconduite. Mais nous ne savons pas encore si certaines caisses-maladies se désisteront.

«Le rôle central de la paysanne»

Dans la série «Prévention des accidents dans l'agriculture», la brochure «Le rôle central de la paysanne» a été élaborée conjointement avec le bpa – Bureau de prévention des accidents. Ce document décrit tout d'abord l'environnement de la paysanne, souligne ses multiples devoirs et fait ressortir les divers aspects de la sécurité à observer. La sécurité au foyer et les exigences que requiert le bien-être de toute la maisonnée font partie de son quotidien. Des chapitres, dans lesquels se succèdent des conseils ayant trait à l'aménagement de l'appartement, décrivent les sources de dangers à la salle de bain, à la cuisine, sans oublier le jardin avec de judicieux conseils pour ménager le dos. Un chapitre spécial traite de l'aménagement de l'habitation et des places de jeux et indique les mesures particulières à prendre pour protéger les enfants dans la cour de la ferme. Le dernier chapitre est consacré aux personnes âgées: faire valoir leurs talents, se solidariser de leurs besoins, tout en les intégrant à la vie communautaire. Brochure à commander au SPAA, Grange-Verney, 1510 Moudon, tél. 021 995 34 28.

Quelles seront les tâches futures du SPAA?

Le Conseil de fondation a conclu qu'il fallait davantage concentrer l'attention sur des «réflexions préventives». Il s'agit tout d'abord d'éviter tout accident et ensuite d'encourager la santé et le bien-être. «La voie royale de la prévention inclut l'observation de l'environnement professionnel et l'amélioration des conditions de travail, atmosphère comprise.» Nous examinons continuellement les aspects ergonomiques, le comportement de la poussière et du bruit, et nous proposons des mesures pour éliminer, à la base, toute influence négative sur la santé. Une étude menée par l'OMS – Organisation mondiale de la santé – conclut que seuls 10% des ennuis de santé ont une origine purement médicale. La prévention, soit entreprendre des mesures prophylactiques pour maintenir la santé, doit devenir omniprésente. Pour mieux étayer la prévention dans ce sens, le SPAA envisage d'étendre ses activités dans la promotion de la santé. Une nouvelle dénomination? Peut-être ... mais pas si facile à trouver! De toute façon, le logo, lui, reste en place.

Interview: Ueli Zweifel